Code : COTFC-2

THERAPIE FAMILIALE ET DU COUPLE – 2EME ANNEE

Cours oral en visioconférence

OBJECTIFS

Thérapie Familiale :

- Restaurer la communication
- Retrouver la sérénité dans la famille
- Instaurer le conseil conjugal et familial
- Résoudre des problèmes mettant en péril le couple ou la famille

Thérapie du Couple :

- Evaluation initiale des problèmes du couple
- Traiter les problèmes en amont
- Identifier les symptômes et définir la cause de la crise
- Retrouver une unité corporelle et sexuelle en se libérant de ses blocages

Cette formation est en visioconférence

Les vendredis de 10h à 17h, soit :
22 jours de formation en
132 heures de cours à raison de
6h par semaine
(hors périodes de vacances scolaires zone C)
Planning au verso
Examen : en cours de programmation
Lieu de formation : à distance

Tarifs du cursus :
Au comptant : 2 800,00 € TTC
En 5 mensualités : 5 x 560,00 € TTC
En convention : 3 640,00 € HT (*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

ATTESTATION

Délivrance d'une attestation professionnelle par le CNPG Formation suivant le protocole de formation.

DESTINATAIRES

- Toute personne ayant suivi la première année de Thérapie familiale et du couple au CNPG.
- Cette formation s'adresse à toute personne désirant exercer la psychothérapie et la relation d'aide à autrui.
- Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

DEROULEMENT

L'enseignement est dispensé à de petits groupes, afin de favoriser l'interactivité et le dialogue (*minimum de 7 personnes et maximum 25 personnes*).

La pédagogie est active et interactive, basée sur l'étude des notions clefs de la psychothérapie et de la psychologie, illustrées par des cas concrets, de simulations et des jeux de rôle. Tout est mis en œuvre pour permettre au participant d'avoir les connaissances théoriques et fonctionnelles.

RECONNAISSANCE

Les cours oraux sont déclarés au Rectorat de Versailles, au titre d'Etablissement privé d'enseignement supérieur libre.

N° de déclaration Rectorat : 0952166N

N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle : 11 75 54354 75



suite

Code : COTFC-2

THERAPIE FAMILIALE ET DU COUPLE – 2EME ANNEE

Cours oral en visioconférence

suite…

PROGRAMME

Module 1 : Le Recadrage (6 jours)

- Epistémologie de la thérapie Familiale et Conjugale
- La théorie générale des systèmes
- La théorie de la communication
- Les apports conceptuels et techniques
- Le Recadrage
- Replacer dans le temps
- Souffrance et vulnérabilité
- Modification du contexte
- Conclusion

Module 2 : Les techniques systémiques (8 jours)

- Les techniques systémiques
- Susciter la collaboration
- Prévenir les résistances
- Obtenir des descriptions du problème
- Faire émerger la différence qui fait la différence
- Promouvoir des visions du monde alternatives – déconstruction des croyances
- Promouvoir de nouvelles expériences interactionnelles les tâches et les prescriptions
- Consolider le changement et terminer la thérapie
- Les situations apparemment sans issue
- Autres techniques :
  - Transformer un patient en client
  - La chaise vide
  - La prescription du symptôme
  - Suggestion – Hypnose ans hypnose
  - Création de séquences d'acceptation à partir de truismes
  - Le cancan
- Travailler avec les enfants

Module 3 : Les Objets Flottants (8 jours)

- Le référentiel théorique
- Définition des objets flottants et illustration clinique
- Caractéristiques des objets flottants
- Le génogramme
- Du génogramme filiatif au génogramme imaginaire
- Le génogramme en thérapie brève

EXAMEN

Formation dispensée par

Madame Magalie BENOIT

- Psychopraticienne
- Docteur en Sexologie
- Sophrologue
- Thérapeute de couple

PLANNING 2021 - 2022
Les vendredis de 10h à 17h
Formation en visioconférence

Mois	Jours du mois				
Octobre	08	15	22		2021
Novembre	12	19	26		
Décembre	03	10	17		
Janvier	07	14	21	28	2022
Février	04	11	18		
Mars	11	18	25		
Avril	08	15	22		

CNPG Formation se réserve le droit exclusif d'enregistrer sous forme vidéo ses formations, accessibles pendant une semaine aux élèves à distance de cette même formation. Chaque élève peut refuser que son image soit diffusée en faisant mention par écrit de son refus aux organisateurs.

Retrouvez tous nos formations RH sur notre site internet :

www.cnpg-formation.com



CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél./ Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Thérapie familiale et du couple – 2ème année

PARTICIPANT

❑Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

ENTREPRISE

Responsable formation

❑Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

Fax : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° Siret : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

FORMATION

Titre – Cours oraux	Dates	Financement Personnel		Entreprise ou organisme HT
		au comptant	En x mensualités	
❑ Approfondissement : Thérapie familiale et du couple [**COTFC-2**]	08/10/21 au 22/04/22	❑ 2 800 € TTC	❑ 5 x 560 € TTC	❑ 3 640 € HT (*)
❑ Module 1 – Le Recadrage	08/10/21 au 26/11/21	❑ 975 € TTC	❑ 4 x 243,75 € TTC	❑ 1 267,50 € HT(*)
❑ Module 2 – Les Techniques Systémiques	03/12/21 au 04/02/22	❑ 975 € TTC	❑ 4 x 243,75 € TTC	❑ 1 267,50 € HT(*)
❑ Module 3 – Les Objets Flottants	11/02/22 au 22/04/22	❑ 975 € TTC	❑ 4 x 243,75 € TTC	❑ 1 267,50 € HT(*)
❑ Examen	En cours de programmation	❑ 95 € TTC		❑ 114 € HT(*)
↥*Cocher la formation désirée*	Total :	……..€ TTC	……..€ TTC	……..€ HT(*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :

.....

.....

Pour toute inscription ferme, nous retourner le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).

En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Date :___ / ___ / _____

REGLEMENT à titre personnel

❑Ci-joint la somme de : ……€

Par : ❑ chèque ❑ espèces ❑ virement

Chèque : *possibilité de paiement en 5 mensualités*

❑ Ci-joint …... chèque(s) de ……€

(dont 1 encaissé à l'inscription et l'autre déposé le mois suivant)

REGLEMENT professionnel (*en convention*)

❑ Le règlement sera effectué par un OPCO, soit : ……€ +TVA

❑ Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit :……€ +TVA

Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date :___ / ___ / _____

Pour nous le transmettre :

Par fax **01 44 34 23 32**

Par courrier : **CNPG Formation**
48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT

Par mail : formation@cnpgconseil.com

Voir au verso les conditions générales de ventes

CNPG CONSEIL RH
RCS PARIS 518 837 729 00038 – Code NAF 7022Z
N° déclaration d'activité de Formation : 11 75 54354 75
N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
28 rue de Londres – 75009 PARIS
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : www.cnpgconseil.com / www.cnpg-formation.com/

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

CNPG Formation se réserve le droit exclusif d'enregistrer sous forme vidéo ses formations, accessibles pendant une semaine aux élèves à distance de cette même formation. Chaque élève peut refuser que son image soit diffusée en faisant mention par écrit de son refus aux organisateurs.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.
Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.
En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

CNPG Formation n'est pas assujettie à la TVA pour les particuliers.
Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

- **Par l'entreprise**
  Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- **Par un particulier**
  Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.
- **Par un OPCO**
  L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCO. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 – Guichet 00382 – N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003 8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue
Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.
CNPG Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
En cas de pandémie, épidémie, catastrophe naturelle ou grève, nos cours oraux peuvent être amenés à un report ou éventuellement être animés en visioconférences.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire
Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter courtes

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

Formations inter longues

- 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.